



-4337-



**FORESTVILLE**  
PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 31 juillet 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Est absente :**

Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;

**Assiste également :**

Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 33.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion et présentation du règlement # 2023-317;
4. Autorisation de dépôt de projet – Programme de vitalisation - Réfection majeure installations portuaires phase 2;
5. Soumission toiture salle de quilles et curling - 2e appel d'offres;
6. Soumission réfection du site de la piscine municipale - 2e appel d'offres;
7. Acquisition station de remplissage pour APRIA;
8. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.



-4338-

**Avis de motion et présentation du règlement # 2023-317  
R-230731-165**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Gina L'Heureux donne un avis de motion de la présentation pour adoption du règlement # 2023-317, lors d'une prochaine séance du conseil.

Ce règlement consiste à décréter une dépense et un emprunt de 1 090 327 \$ pour des travaux de la phase 2 au quai de Forestville afin d'effectuer du béton comme revêtement de surface;

Le projet de règlement est déposé à cette séance et le règlement sera adopté à une séance ultérieure.

**Autorisation de dépôt de projet - Programme de vitalisation - Réfection majeure installations portuaires phase 2**

**R-230731-166**

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un tablier de béton est nécessaire à la consolidation et au développement des opérations et des activités industrielles aux installations portuaires de Forestville;

CONSIDÉRANT l'importance stratégique des installations portuaires de Forestville pour le développement de la Ville Forestville dans des secteurs économiques variés;

CONSIDÉRANT que le quai de Forestville constitue un lien important de transport de marchandises et de personnes, notamment la traverse Rimouski - Forestville;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer et signer une demande d'aide financière auprès de la MRC Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme de vitalisation.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents requis à la réalisation de ce projet.

**Soumission toiture salle de quilles et curling - 2e appel d'offres**

**R-230731-167**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la réfection des toitures de la salle de quilles et du curling;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juin 2023 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue de 9260-2838 Québec inc. - Construction Styve Ross, au montant de 229 168.42 \$, taxes incluses n'est pas conforme;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de refuser la soumission non-conforme et de retourner en 2<sup>e</sup> appel d'offres

Il est également résolu :

- d'autoriser la directrice générale à publier un 2<sup>e</sup> appel d'offres sur le SEAO;



- de mandater Mme Gina Foster, directrice des loisirs à titre de responsable de cet appel d'offres.

**Soumission réfection du site de la piscine municipale - 2e appel d'offres  
R-230731-168**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour la réfection du site de la piscine municipale;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 mai 2023 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue :

- Céxico ..... 634 672.93 \$

CONSIDÉRANT que le prix est supérieur à l'évaluation faite par FNX innov, et dépasse largement le budget prévu;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de refuser la soumission reçue et de retourner en 2<sup>e</sup> appel d'offres en modifiant le devis.

Il est également résolu :

- De mandater la firme FNX innov au montant de 6 149 \$ afin de modifier le devis;
- d'autoriser la directrice générale à publier un 2<sup>e</sup> appel d'offres sur le SEAO;
- de mandater Mme Gina Foster, directrice des loisirs à titre de responsable de cet appel d'offres.

**Acquisition station de remplissage pour APRIA  
R-230731-169**

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé un projet pour l'acquisition d'une station de remplissage pour appareil de protection individuel autonome (APRIA) dans le cadre du Fonds régions et ruralité (MAMH) – Volet 4 afin de bonifier l'autonomie de l'entente intermunicipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu la confirmation d'une aide financière de 63 160 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer l'acquisition des équipements et que la demande de prix suivante a été reçue :

- La Boutique du Plongeur Ltée..... 83 797.31 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de procéder à la commande des équipements de la station de remplissage pour APRIA, selon la soumission de La Boutique du Plongeur Ltée du 26 juillet 2023, au prix de 83 797.31 \$, plus taxes applicables.



-4340-

Il est également résolu d'affecter les sommes nécessaires à la réalisation du projet de la façon suivante :

- Aide financière du MAMH ..... 63 160.00 \$
- Budget d'opération de l'entente intermunicipale en sécurité incendie ..... 20 637.31 \$

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 18 h 50, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière adjointe

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.